

Délibération n°29.02

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
55

Nombre de votants :
54
(Pierre CHASSAING ne prend pas
part au débat et au vote)

Date de convocation :
28 septembre 2022

Date d'affichage de la liste des
délibérations :
12 octobre 2022

**Objet : Rapports annuels 2021
retraçant la gestion des sociétés
d'économie mixte locales
(SEML) et sociétés publiques
locales (SPL) dont RLV est
membre :
La SEM ASSEMBLIA**

L'AN deux mille vingt-deux, le mardi 04 octobre, le conseil communautaire, convoqué le 28 septembre 2022 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHASSAGNE Eugène, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MESSEANT Jean-François, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, **titulaires.**

Mme Arlette GRENIER, M Denis DAIN, Mme Béatrice ROUGANNE, M Franck ROULIN, **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M BOISSET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- M CHANSARD Gérard a donné pouvoir à Mme HOARAU Catherine,
- M CHASSAING Pierre a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- M DUCHÉ Dominique a donné pouvoir à M MAGNOUX André,
- Mme MARTINHO Corinne a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- Mme PIREs-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M DE ABREU Jérôme,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à M RAYNAUD Jean-Louis,
- M VILLAFRANCA Grégory a donné pouvoir à M DUBOIS Gérard,
- M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de Pulvérières, remplacé par Mme Arlette GRENIER, conseillère communautaire suppléante,
- M IMBERT Didier, conseiller communautaire unique de Clerlande, remplacé par M Denis DAIN, conseiller communautaire suppléant,
- M MELIS Christian, conseiller communautaire unique de Enval, remplacé par Mme Béatrice ROUGANNE, conseillère communautaire suppléante,
- M MICHEL Didier, conseiller communautaire unique de Varennes sur Morge, remplacé par M Franck ROULIN, conseiller communautaire suppléant.

Absents :

- M GAUTHIER Patrice,
- Mme LAFARGE Anne-Catherine,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie,
- Mme PANIAGUA Murielle,
- M WEINMEISTER Nicolas.

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Mme BERTHELEMY Hélène

**Rapport n°29.02 – Rapports annuels 2021 retraçant la gestion des sociétés d'économie mixte locales (SEML) et sociétés publiques locales (SPL) dont RLV est membre :
La SEM ASSEMBLIA**

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1524-5 alinéa 14,
Vu les statuts de la Société d'économie mixte (SEM) ASSEMBLIA,

Considérant que la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans est membre actionnaire de la SEM ASSEMBLIA,
Considérant le rapport de gestion transmis par la SEM ASSEMBLIA pour l'exercice 2021,

Pierre CHASSAING (qui a donné pouvoir à M PECOUL) ne prend pas part au débat et au vote.

Le conseil communautaire, sur proposition du Président, et après en avoir débattu, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport de gestion 2021 de la SEM ASSEMBLIA.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 05 octobre 2022***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).



Projet soumis au Conseil d'Administration du 18 mai 2022.

**Rapport du Conseil d'Administration
comportant le rapport de gestion
sur les opérations de l'exercice clos
le 31 décembre 2021**

Assemblée Générale Mixte du 22 juin

assemblia
Bâtitseur de liens

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DEL120221004292-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022

Société anonyme d'économie mixte au capital de 26 887 008 euros
Siège social : 14 rue Buffon - 63000 CLERMONT-FERRAND
860 200 310 RCS CLERMONT-FERRAND



Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et des dispositions du Code de commerce afin de vous rendre compte de l'activité de la société ASSEMBLIA (ci-après dénommée la « **Société** ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées et tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

SOMMAIRE

Situation et activité de la société	3
Direction Services aux locataires : page 3	
Direction Habitat : page 11	
Direction Développement des Territoires : page 17	
Direction des Ressources Humaines : page 21	
Direction Administrative et Financière : page 24	
Présentation des comptes annuels	27
Résultats économiques et financiers : page 27	
Affectation du résultat : page 33	
Information sur les délais de paiement	34
Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise	37
Commissaire aux comptes	39
Composition du capital social	39
Filiales, participations et sociétés contrôlée	40
Participations réciproques entre sociétés	40

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DEL120221004292-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022

1 Situation et activité de la Société

1.1 - Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

+ Direction Services aux Locataires

Repères, bilan LLS

Nos locataires

ETUDE PAR PROFIL	Entrants	Présents au 31/12/2021
Composition familiale		
Personne Seule	366 40,0%	3647 44,8%
Famille Monoparentale	243 26,6%	1570 19,3%
Couple sans enfant	65 7,1%	869 10,7%
Couple avec 1 enfant	61 6,7%	491 6,0%
Couple avec 2 enfants	51 5,6%	464 5,7%
Couple avec 3 enfants et plus	57 6,2%	633 7,8%
Colocataire	25 2,7%	132 1,6%
Autres (Sœur, Frère, Tiers, Association)	47 5,1%	335 4,1%
Total	915	8 141
Situation économique		
CDI, Fonctionnaire	246 26,9%	1305 16,0%
CDD, Stage, Intérim	182 19,9%	869 10,7%
Chômage	117 12,8%	1144 14,1%
Retraite	54 5,9%	2197 27,0%
Etudiant	104 11,4%	957 11,8%
Autres (Sans Prof., Association, inconnue)	212 23,2%	1669 20,5%
Total	915	8 141
Age		
18 - 29 ans	291 31,8%	839 10,3%
30 - 39 ans	235 25,7%	1406 17,3%
40 - 49 ans	158 17,3%	1442 17,7%
50 - 59 ans	125 13,7%	1535 18,9%
60 - 75 ans	77 8,4%	1899 23,3%
+ de 75 ans	18 2,0%	856 10,5%
Autres (Associations, Non renseigné)	11 1,2%	164 2,0%
Total	915	8 141

Nationalité					
France	582	63,6%	5694	69,9%	
U.E.	60	6,6%	493	6,1%	
Hors U.E.	271	29,6%	1761	21,6%	
Non renseignés	2	0,2%	193	2,4%	
Total	915		8 141		

Niveau de ressources calculé à partir du revenu fiscal de référence					
Inférieur à 60 % du PLA	781	85,4%	5610	68,9%	
Entre 60% et 100% du PLA	114	12,5%	1627	20,0%	
Supérieur au PLA	5	0,5%	209	2,6%	
Autres	15	1,6%	695	8,5%	
Total	915		8 141		

Pour expliquer le tableau précédent, en 2020, 60% du PLA (PLUS) correspondait à :

- Pour une personne seule : 11 478€ de revenu fiscal de référence (RFR)
- Pour deux personnes : 16 723€ RFR
- Pour trois personnes ou une personne avec une personne à charge: 20 110€ RFR
- Pour 4 personnes ou une personne seule avec deux personnes à charge : 22 376€

Le patrimoine proposé à la location



Logements loués

827 en 2019 - 641 en 2020 - **915 en 2021**

Taux de rotation

9,13 en 2019 - 7,76 en 2020 - **9 % en 2021**

Après une année 2020 fortement impactée par la crise sanitaire, 2021 a permis une activité intense en termes d'attribution : 915 nouveaux locataires ont pu intégrer un logement assemblia en 2021.

186 locataires ont intégré un logement au sein d'une résidence mise en service en 2021 et 56 locataires ont emménagé au sein d'un logement issu de l'opération Idéa. Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet de renouvellement urbain. Elle a pour objectif d'attirer une population qui n'aurait jamais pensé habiter le quartier de Saint-Jacques Nord et ce, grâce à une nouvelle offre locative. Idéa, ce sont 188 logements au total, refaits à neuf. Leurs loyers restent attractifs et leurs habitants bénéficient de la proximité du centre-ville. Cette opération amorce la restructuration profonde du quartier et la réflexion qui en découle pour lui donner une nouvelle place au sein de Clermont-Ferrand et plus globalement de Clermont Auvergne Métropole.

Depuis le 1^{er} septembre 2021, un nouveau rythme des commissions a été mis en place : les 2 CALEOL (Commissions d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements), Nord-Ouest et Sud Est, se réunissent chaque semaine.

Ce changement répond pleinement aux différents enjeux :

- > Répondre aux situations d'urgence des demandeurs
- > S'adapter à la volatilité des candidats
- > Lutter contre la vacance

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DELI20221004292-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022

> Réduire les délais de commercialisation

En 2021, 71 CALEOL ont eu lieu, et ce sont 2 459 dossiers de demande de logement qui ont été étudiés sur 1 242 logements.

L'application des principes de la Convention Intercommunale d'attribution (CIA) de Clermont Auvergne Métropole

La CIA est un document cadre qui définit les orientations d'attributions sur le territoire de l'EPCI, chef de file de la politique d'attributions ; ces orientations répondent à l'enjeu de rééquilibrage métropolitain au bénéfice des ménages les plus fragiles. Dans ce cadre, des objectifs réglementaires d'accueil sont posés :

> Au moins 25% des attributions (suivies de baux signés) réalisées hors QPV doivent bénéficier à des ménages du 1^{er} quartile de la demande de logement social : en 2021, assemblia a quasiment atteint cet objectif avec 22,26 % des attributions, soit 140 ménages.

> Au moins 50% des attributions en QPV doivent bénéficier aux 2^{ième}, 3^{ième} et 4^{ième} quartiles : en 2021, ce sont 77,66 % des attributions en QPV, au profil des demandeurs des 3 derniers quartiles. Ce qui représente 192 ménages relevant des 3 derniers quartiles qui sont entrés dans un logement situé en QPV.

Au-delà de ces principaux engagements, en 2021, ce sont 238 ménages relevant du contingent préfectoral qui ont intégré un logement de notre parc, soit 26 % des entrées, un taux satisfaisant vis-à-vis de l'engagement annuel qui nous lie à l'Etat, à savoir 17% des entrées.

Enfin, ce sont 228 ménages qui ont été relogés dans le cadre d'un travail partenarial avec les différentes structures institutionnelles ou associatives : CCAS de Clermont-Ferrand, Anef, Appart, Habitat et humanisme, Secours Populaire, Altéris, Maison Saint Pierre, Altic, Corum Saint Jean, forum Réfugiés, Ceclerc, ACT, Espérance 63, Atelier logement solidaire, Collectif pauvreté précarité, SOS solidarités, Resto du cœur.

Logements vacants depuis plus de 3 mois (vacance commerciale)

1,18 % en 2019 1,31 % en 2020 **0,79 % en 2021**

En 2021, des actions ciblées ont été menées pour lutter contre la vacance commerciale et plus particulièrement la vacance de plus de 3 mois. En janvier 2021, 84 logements vacants de plus de 3 mois ; au 31 décembre, 27 logements soit une baisse de 57%.

La demande de logement

Qui demande un logement social au sein de l'agglomération clermontoise ?

11 002 demandeurs recherchent un logement social au sein de l'agglomération clermontoise : des demandeurs avec des ressources faibles (75 % des demandeurs ont des ressources inférieures à 60 % des plafonds PLUS), majoritairement des personnes seules (49,5 % des demandeurs) et jeunes (de 26 à 35 ans).

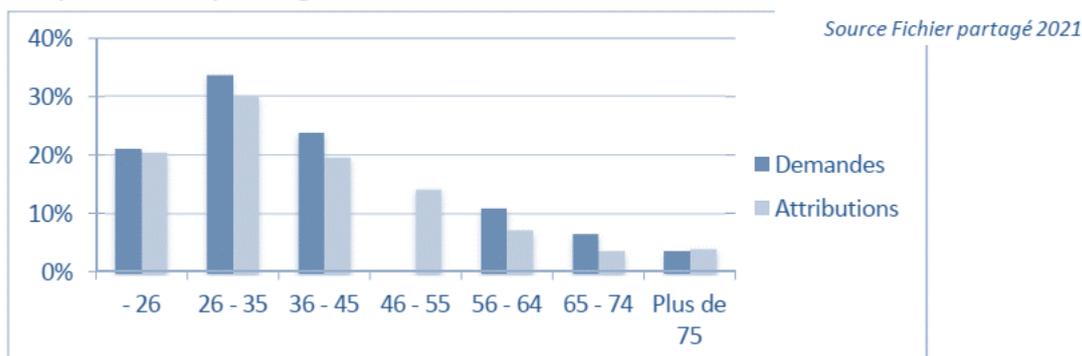
Composition familiale des demandeurs

Source Fichier partagé 2021

	nb pers. à charges				EPCI	Dépt
	1	2	3	4 et +		
Isolé					49,5%	49,3%
Isolé + personne à charge	11%	7%	4%	2%	24,0%	25,1%
Couple ou co-locataire					9,5%	9,4%
Famille	5%	5%	4%	2%	17,0%	16,2%

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DELI20221004292-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022

Répartition par âge des demandeurs et des attributaires

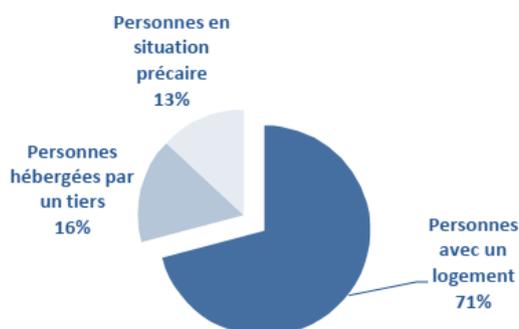


Répartition par type d'emploi

Source Fichier partagé 2021

	Demandes		Attributions
	EPCI	Dépt	EPCI
Agent de l'état	6,5%	6,6%	7,3%
Assistant familial ou maternel	0,3%	0,3%	0,2%
Autres situations	35,4%	36,6%	27,2%
Chômage	16,8%	16,8%	12,7%
Etudiant ou apprenti	5,3%	4,6%	4,7%
Salarié du privé	35,6%	35,0%	47,9%

Logements occupés par les demandeurs



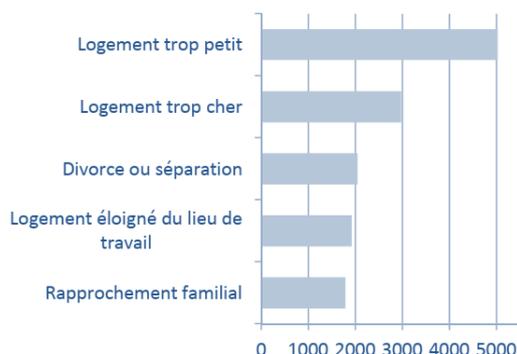
Demandeurs locataires HLM : 41%

Portrait des demandeurs : 16 258 demandeurs sur le département (74 % dont les ressources sont < 60 % des plafonds PLUS)

- 49,3 % sont des personnes seules (46,9 % en 2020)
- 25,1 % sont des familles monoparentales (25,2 % en 2020)
- 35 % sont des salariés (31,5% en 2020)
- 16,8 % des demandeurs sont au chômage (17,1 % en 2020)
- 72 % occupent déjà un logement (70 % en 2020)
- 16 % des demandeurs sont hébergés par des tiers (famille, amis, ...) (23 % en 2020)
- 12 % sont dans une situation de logement extrêmement précaire (à la rue, caravane, squat, ...) (7 % en 2020)

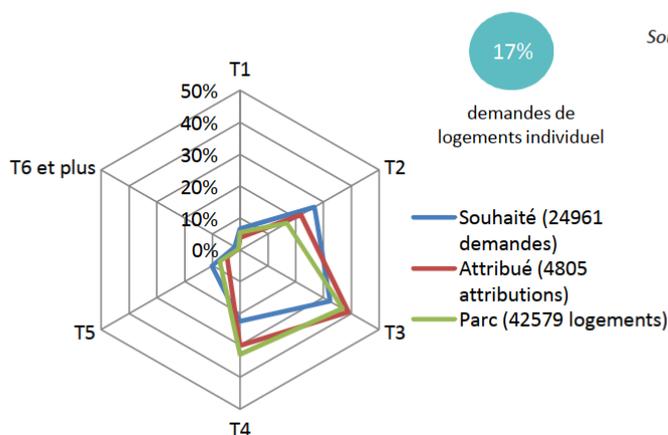
Pourquoi a-t-on besoin d'un logement social ?

Motifs des demandeurs



Quelles typologies sont les plus demandées ?

Typologies des logements demandés, attribués, au sein du parc, à l'échelle du Puy-de-Dôme



Source Fichier partagé 2019

Ville les plus demandées :

- Clermont-Ferrand - 9895 demandes
- Aubiere - 2962 demandes
- Cournon-D'Auvergne - 2890 demandes
- Beaumont - 2637 demandes
- Chamalieres - 2233 demandes

Quelle est la durée d'une demande de logement ?

L'ancienneté moyenne des demandes est de 14,7 mois sur Clermont Auvergne Métropole et 14,2 mois sur le département du Puy de Dôme.

Le délai moyen d'attribution est de 9,4 mois sur Clermont Auvergne Métropole et 10 mois sur le département du Puy de Dôme.

Le patrimoine proposé à la location

Livraisons réalisées en 2021

- + constructions neuves : 186 logements
- + Acquisition - Amélioration : 8 logements

Type de livraison	Commune	Résidence	Nombre de logements
Neuf	Chatel-Guyon	Belle Epoque	9
	Aubière	Le Chabrier	20
	Clermont-Ferrand	Crouel	2

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DELI20221004292-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022

	Pessat-Villeneuve	Les Combrailles	8
	Clermont Ferrand	Italie	46
	Aubière	Roger Maerte	35
	Pérignat-les-Sarlièves	La Saulée 2	26
	Clermont Ferrand	Estaing	12
	Le Cendre	Le Hameau des Fontenilles	16
	Clermont-Ferrand	Le Hauts de l'Oradou	12
Acquisition Amélioration	Chamalières	Les Vignes	8

L'accession à la propriété HLM

DOMIA, filiale d'assemblia, a vendu pour le compte d'assemblia 55 logements anciens sur la commune de Clermont-Ferrand, dont 20% des acquéreurs étaient locataires du parc social.

L'année 2021 a été marquée pour DOMIA par le lancement de la commercialisation de 15 maisons individuelles en PSLA sur les communes du Cendre, d'Ennezat et des Martres-de-Veyre.

L'humain au centre de notre mission sociale

Malgré le contexte sanitaire encore difficile, assemblia a, durant l'année 2021, pu mener des actions de développement social et urbain qui favorisent le lien social et l'insertion des publics.

Durant la période estivale, **des chantiers de proximité** en partenariat avec le groupe Job Agglo ont été réalisés pour améliorer le cadre de vie de nos locataires sur les quartiers prioritaires de la ville (Saint-Jacques, la Gauthière et les quartiers nord de Clermont-Ferrand) : mise en peinture des locaux poubelles extérieurs, des rampes d'escaliers, des barres de sol de peinture, des murs et portes des couloirs de caves, mais aussi du lessivage des cages d'escaliers...

Ce sont prioritairement des jeunes habitants des QPV qui ont participé à ces chantiers et ont ainsi contribué à améliorer le lien entre les jeunes et leur environnement social et professionnel.



L'atelier de quartier animé par l'association des « Compagnons Bâisseurs » a pu reprendre en 2021 : des chantiers d'auto réhabilitation accompagnés ont pu ainsi être menés avec 8 familles. Cela a permis à celles-ci de se-réapproprier leur logement, de se remobiliser et mieux encore de se sociabiliser à travers l'aide reçue lors de ces chantiers. Les ateliers collectifs ont également repris dans tous les QPV.

Les étudiants de la colocation solidaire portée par l'Afev au sein du quartier Saint-Jacques ont mené quelques actions au printemps, malgré le contexte sanitaire particulièrement difficile. Depuis la rentrée scolaire de septembre 2021, une nouvelle collaboration **avec Forum Réfugiés Cosi et l'Afev** a permis d'accueillir deux étudiants nigériens en colocation avec deux autres étudiants dans le cadre du projet « corridor sanitaire ».



Au sein du quartier Saint-Jacques, la dynamique territoriale des acteurs a permis de mener des actions avec assemblea. Par exemple, durant l'été 2021, **les ateliers cabanes ont été mis en œuvre avec le SDAP, la Balise, la ludothèque, le centre Georges Brassens et l'Afev sur l'ilot Winston Churchill**. Des ateliers très créatifs qui ont permis d'inventer et de jouer avec uniquement des matériaux recyclés. D'autres ateliers ont eu lieu sur les ilots Boulevard Claude Bernard et ont permis de contribuer à l'amélioration du cadre de vie avec la participation active des habitants.

En novembre, dans le cadre du **Festival des Trans'urbaines en partenariat avec la LPO**, assemblea a contribué à la réalisation d'une fresque murale portant sur la biodiversité locale, au pied de la muraille de Chine. Une belle réalisation avec les jeunes du quartier Saint Jacques !



Actéo : le dispositif de tranquillité résidentielle

L'année a été marquée par le déploiement du dispositif de tranquillité résidentielle inter bailleurs Actéo, au sein des quartiers NPRU (Clermont Nord, la Gauthière et Saint-Jacques). Ce dispositif concerne au total 5 125 logements, dont 2 553 logements assemblea.

11 agents de tranquillité sont présents du mardi au dimanche inclus (jours fériés compris) de 17h à Minuit. Ils sont au service des locataires pouvant rencontrer des nuisances ou troubles à la tranquillité.

Après une première expérimentation très positive à Saint-Jacques, ce dispositif répond pleinement aux attentes de nos locataires et de nos partenaires !



Les impayés

Après l'évolution qui avait été constatée en 2020, l'année 2021 a connu une stabilisation du montant des impayés des locataires présents.

De janvier à décembre 2021, le total des impayés en valeur est passée de 1 859 536 € à 1 840 340 €. Au cours de cette année, et toujours dans des conditions de travail adaptées à la situation sanitaire, l'équipe du Service Conseil Social et Contentieux a multiplié les contacts avec les locataires en impayés grâce à des rendez-vous au siège. Ainsi près de 680 convocations ont été effectuées pour les dossiers traités en phase amiable (78% suivi d'effets) et 532 convocations en traitement contentieux (70 % suivi d'effets). Pour résorber les dettes, le service a pu mettre en place plus de 600 échéanciers sur les dossiers en phase amiable.

A la différence des impayés en valeur, le nombre de locataires présents en impayés a évolué à la hausse pour revenir en décembre à un niveau quasi similaire au niveau le plus haut de l'année 2020 (1 853 en Déc 2021 / 1 868 en avril 2020).

Le montant des pertes sur créances irrécouvrables s'est élevé à 411 529 €.

Les sollicitations des locataires et demandeurs de logement

En 2021, nous avons reçu en moyenne **1200 appels** par semaine ; la volumétrie des appels reçus varie en fonction de l'actualité de notre entreprise (ex : dématérialisation, régularisations de charges, etc...) et de la saisonnalité (ex : vacances scolaires, activation des systèmes de chauffages, etc...).

Avec la crise sanitaire, les habitudes de communication de nos clients ont évolué, délaissant un peu plus le canal physique au profit des canaux digitaux et téléphonique.

Fort de ce constat et malgré le contexte sanitaire, assemblia et son Pôle Accueil se sont mis en ordre de marche pour s'adapter au mieux et pour répondre présent pour ses (clients/locataires) avec une organisation et planification des tâches répondants aux attentes du public.

Pour toujours satisfaire nos appelants, nous nous sommes équipé fin de 2021, d'un nouvel outil de téléphonie plus moderne, plus performant, permettant de multiples fonctionnalités au service de nos locataires.

L'effet bénéfique des changements s'est confirmé dès le premier mois d'utilisation avec **87.16%** de qualité de service pour le mois de décembre 2021, contre 64% en 2020 (hors contexte COVID).

Repères, bilan foncier

ACQUISITIONS FONCIERES et ACQUISITIONS DE PATRIMOINE :

- + Le Cendre, la Montorière : projet de 26 logements collectifs
- + Chamalières, rue de l'Ecorchade : réserve foncière
- + Clermont-Ferrand, 120 rue de Blanzat : 1 logement, réserve foncière
- + Clermont-Ferrand, 15 bd Pasteur : 4 logements, projet d'acquisition-amélioration
- + Cournon-d'Auvergne, 30 av. de la Libération : 1 commerce (murs et fond), réserve foncière

ACQUISITIONS EN VEFA :

- + Chamalières, rue de l'Ecorchade : 15 logements (Bouygues Immobilier)
- + Clermont-Ferrand, rue A. France et rue A. de Musset : 42 logements et 1 commerce (Investir Immobilier)
- + Clermont-Ferrand, rue de Chanteranne : 76 logements (Quartus)
- + Clermont-Ferrand, rue Condorcet : 15 logements (Carrere)
- + Ennezat, chemin du Pillon : 4 logements (Hestialis)

PROGRAMMATION DE DROIT COMMUN :

La programmation 2021 de Droit Commun a porté sur 76 logements répartis comme suit :

- Par financement : 49 PLUS + 27 PLAI
- Par localisation : 71 sur CAM + 5 sur Combrailles, Sioule & Morge
- Par type : 76 Neufs + 0 Acquis-Améliorés
- Par mode de production : 76 en VEFA + 0 en MOD
- Ainsi que 12 logements financés en PLS

Les activités Habitat hors SIEG engagées ont porté sur :

- 41 logements financés en PLI à Clermont-Ferrand
- 15 logements locatifs libres
- 2 locaux commerciaux

LIVRAISONS DE LOGEMENTS :

Les livraisons 2021 ont porté sur 194 logements répartis comme suit :

- Par financement : 172 PLUS/PLAI + 22 PLS
- Par localisation : 177 sur CAM + 17 sur RLV
- Par type : 186 Neufs + 8 Acquis-Améliorés

Le développement sur les communes SRU

En 2021, 15 logements ont été programmés et 8 logements ont été livrés sur une commune SRU (Chamalières).

16 opérations, portant sur 400 logements, sont en cours de développement (conception et chantier) à Beaumont, Ceyrat, Chamalières, Pont-du-Château, Romagnat et Royat.

L'entretien, la rénovation du parc immobilier

DIAGNOSTICS TECHNIQUES REGLEMENTAIRES : mise en place d'un outil de gestion spécialisé qui s'intègre dans notre système d'information

Afin de gérer les diagnostics immobiliers de notre patrimoine bâti, assemblia s'est dotée d'une plateforme de gestion spécialisée : DIAGINFO. Cet outil permet de stocker les diagnostics amiantes, gaz, électriques, plombs, performance énergétiques... et de traiter les validités, les données et informations de ceux-ci.

Assemblia, s'engage ainsi dans un projet global de mise en œuvre d'une solution de gestion technique et d'exploitation du patrimoine en lien avec ses outils pour optimiser les usages collaboratifs et améliorer la performance de l'entreprise.

Ce projet d'envergure est planifié pour être mis en œuvre à l'horizon mai 2023.

GESTION DES SINISTRES 2021



140 nouveaux dossiers de sinistres avec une forte proportion de déclarations en dégâts des eaux.

> 113 dossiers ont été traités et clôturés en 2021 (81 %).

> 27 dossiers sont toujours ouverts (en cours d'expertise ou en attente de solde/clôture).

ECONOMIE D'ENERGIE

Chaudières individuelles

Afin de faire bénéficier les locataires d'un chauffage plus économe en énergie, la campagne 2021 a permis le remplacement de près de 80 chaudières individuelles de nouvelle génération.

Chaufferies collectives

Assemblia a plus de 6 600 logements collectifs chauffés collectivement. La maîtrise des charges et le confort des locataires concernés constituent des enjeux majeurs. Les orientations techniques et les décisions de gestion de notre structure sont primordiales.

Pour améliorer les performances des installations existantes, les régulations classiques des chaufferies collectives seront progressivement remplacées par des automates qui communiqueront directement avec les logements. Ainsi les automates prendront en compte la température ambiante des logements, en temps réel, afin d'ajuster celle-ci au mieux.

Après la période de conception qui a eu lieu en 2021, à l'échelle de 909 logements, la mise en service de cette opération sera réalisée à compter de mai 2022.

Isolation thermique des toitures

Plusieurs bâtiments, représentant 137 logements, ont bénéficié de la réfection de leur toiture. Ces travaux ont été l'occasion de multiplier par deux le pouvoir isolant des toitures les plus anciennes, en y installant un matériau très performant. Ainsi les déperditions énergétiques du bâtiment s'en trouvent considérablement réduites, tout en rénovant l'étanchéité des toitures en question.

RENOVATION DU PARC

Dans la perspective du prochain Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD) prévu sur la période 2022-2027, l'année a été consacrée à l'évaluation des opérations déjà livrées des précédents CTDD. Orchestré par l'Aura HLM, avec le concours de l'Adhume, celle-ci a permis d'objectiver le travail accompli et de projeter, avec les financeurs, les prochains enjeux de rénovation du parc social.

Assembilia continue de porter un objectif de 620 logements à réhabiliter thermiquement, en plus des 669 logements inscrit dans le projet NPRU.

Opérations en cours en 2021

+ Travaux de réhabilitation thermique pour les 64 logements de la résidence La Boucle, rue de Gomel à Clermont-Ferrand. Achèvement des travaux prévu pour le 2^{ème} trimestre 2022.

+ Travaux de résidentialisation pour les 92 logements de la résidence du Presbytère à Montferrand. Achèvement des travaux prévu pour le 2^{ème} trimestre 2022.

Le NPRU

RECONSTITUTION DE L'OFFRE

La programmation 2021 a porté sur 76 logements neufs répartis par :

- financement : 30 PLUS + 46 PLAI
- localisation : 61 à Clermont-Ferrand + 15 au sein de la Métropole SRU
- mode de production : 76 en VEFA

REHABILITATIONS

Fin des travaux de changement de typologie et de réhabilitation intérieure pour les 41 logements de la deuxième tranche de l'opération Idéa, sur le quartier de Saint-Jacques.

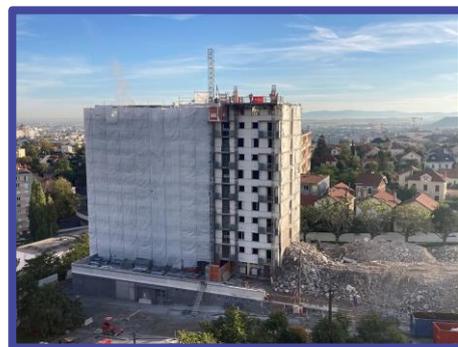
Lancement des travaux de réhabilitation intérieure et thermique pour les 139 logements situés avenue Léon Blum à Clermont-Ferrand. Les travaux doivent durer 2ans ½.

DEMOLITIONS

Achèvement de la démolition de 18 logements que comprenait le bâtiment 5 Boulevard Winston Churchill à Clermont-Ferrand.

Travaux de déconstruction du bâtiment Allée des Dômes comprenant 168 logements.

Démarrage en fin d'année des travaux de curage intérieur pour les 6 premières entrées de la Muraille de Chine.



RELOGEMENT

L'année a été marquée par le démarrage du relogement des habitants du quartier de la Gauthière. Depuis le début de l'opération relogement, l'équipe d'assembilia a accompagné 437 familles, dont 99 en 2021. A ce jour, 23% des personnes relogées l'ont été dans un logement neuf situé en dehors du quartier d'origine, ce qui est bien supérieur à l'objectif de parcours résidentiel positif demandé par l'ANRU.

Le résultat de l'enquête de satisfaction réalisée sur les relogements de la première tranche de la Muraille indique un taux de satisfaction dépassant les 90%.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DEL120221004292-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022

Dans l'optique de notre démarche RSE, le développement durable

Audit de renaturation de notre parc immobilier

Il s'agit d'un enjeu central pour lequel assemblia agit en tant que grand propriétaire foncier et en tant qu'aménageur. Cette démarche se manifeste sur les nouveaux projets d'aménagement ou de constructions neuves mais également sur le patrimoine existant. A ce titre, il a été réalisé un diagnostic des espaces extérieurs afin de connaître la situation de ceux-ci, vis-à-vis des critères actuels du développement durable.

Il a permis d'analyser les surfaces éco-aménagées selon deux critères :

- > Le coefficient de pleine terre (PLT)
- > Le coefficient de biotope par surface (CBS)

Les résultats de ces calculs ont montré que le parc immobilier d'assemblia respectait les critères présents actuellement dans le Plan Local d'Urbanisme à hauteur de 85% pour le critère PLT et à hauteur de 53% pour le critère CBS.

RE 2020

L'année 2021 a également été marquée par une préparation des équipes à la Règlementation Environnementale 2020, applicable au 1^{er} janvier 2022 en remplacement de la Règlementation Thermique 2012.

Cette nouvelle RE 2020 prévoit un renforcement des exigences pesant sur les bâtiments neufs en matière de consommation d'énergie et intègre 2 nouvelles contraintes :

- L'impact carbone du bâtiment sur l'intégralité de son cycle de vie (en kg.CO²/m²)
- Le confort d'été en épisode de canicule

Afin d'anticiper la nécessaire évolution de nos pratiques en matière de construction bas-carbone, un bilan carbone a été réalisé sur 4 opérations récentes présentant des caractéristiques techniques et thermiques différentes.

Le résultat de ce diagnostic a montré que nos opérations de construction récentes détenaient des niveaux de consommation de carbone équivalente au seuil autorisé par la réglementation à venir dans sa première phase d'application, entre 2022 et 2025.

Il a été décidé d'engager en 2022 une opération de construction expérimentale visant l'atteinte du seuil carbone de l'échéance 2025 de la RE 2020.

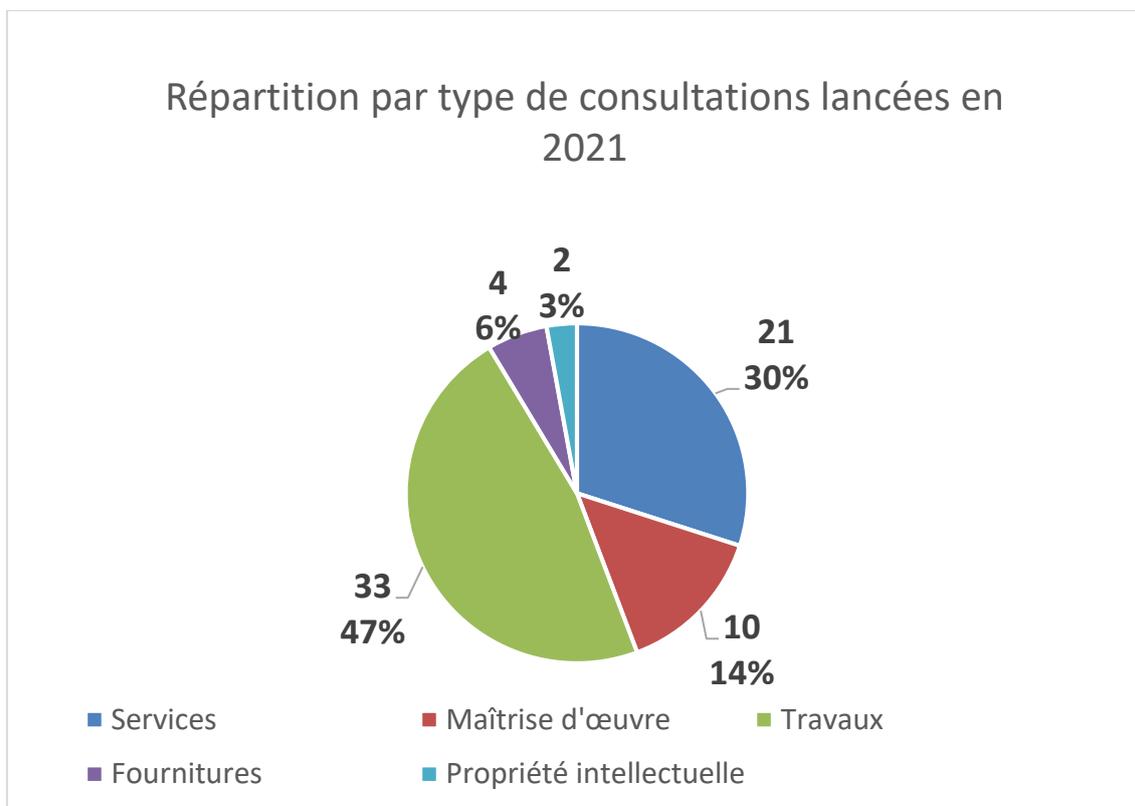
REEMPLOI DE MATERIAUX

Cette année, nous avons poursuivi nos actions en faveur du réemploi des matériaux issus des démolitions. 2 exemples :

- **Un partenariat a été réalisé avec l'association « Les Mains Ouvertes »** sur le chantier de déconstruction de l'ex-CIO, rue Gilbert Roddier à Clermont-Ferrand, où une installation de chauffage collectif de forte puissance a été démontée et réinstallée au bénéfice de l'association.
- **L'association « Metabatik »** spécialisée dans la distribution de matériaux de construction de seconde main, est intervenue lors de la démolition du restaurant « l'Escapade » à Cournon-d'Auvergne. C'est notre seconde collaboration avec cette association, après le recyclage de 10 tonnes de menuiseries lors de la démolition l'immeuble situé 5 boulevard Winston Churchill à Clermont-Ferrand en 2020.

Commande publique

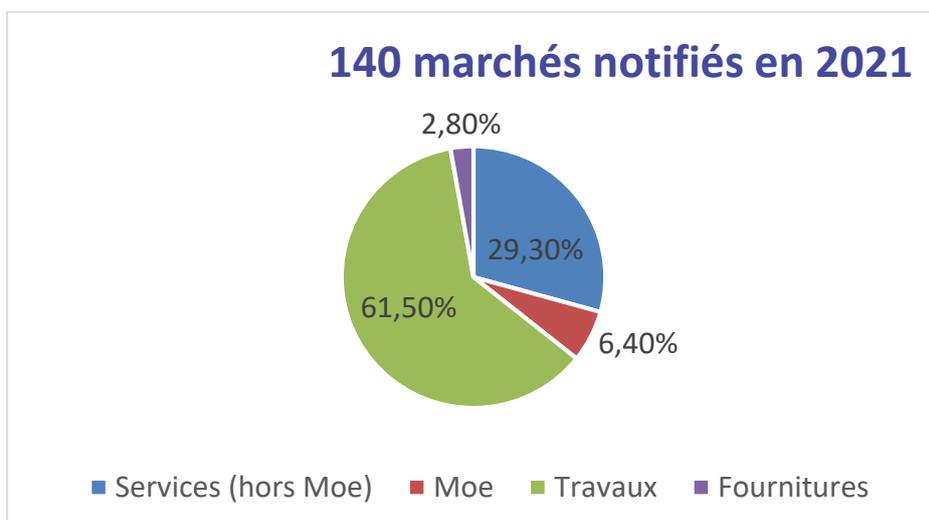
En 2021, assemblia a lancé 68 consultations dont 38 avis de publicité et 30 demandes de devis via notre plateforme de dématérialisation (au moins 3 entreprises consultées).



Assemblia a contractualisé, en qualité de maître d'ouvrage :

- > pour environ 19,2 M€ HT de marchés de travaux, de services et de fournitures
- > avec 93 entreprises différentes
- > dont 78,5 % du Puy-de-Dôme (87% Région AURA)
- > 140 marchés notifiés suite à une procédure de mise en concurrence.

Dans le cadre des mandats confiés à assemblia, contractualisation pour environ 12 M€ HT de marchés de travaux et services



Clauses et marchés d'insertion

C'est un enjeu majeur pour assemblia. L'insertion par l'économie constitue une des pierres angulaires à travers laquelle, nous abordons l'ensemble de nos actions.

- + 19 opérations intégrant des clauses d'insertion en cours d'exécution en 2021
- + 24 844 heures prévues et 37 492 heures réalisées
- + Clauses bénéficiant à 112 demandeurs d'emploi
- + 6 CDI / 7 CDD et une grande majorité de missions en agence d'intérim d'insertion.
- + En 2021 assemblia a sollicité les associations Job'missions, E.J.A. et Job'chantiers pour des missions de remplacement de gardiens, de nettoyage et de gestion d'encombrants, d'espaces verts ou de petits travaux, ce qui a représenté 95246 heures de travail, soit 52,33 ETP.

De nouveaux enjeux : développer les clauses d'insertions dans les marchés de services, et marchés de maîtrise d'œuvre notamment.

Le volet environnemental dans nos marchés

Intégration de clauses environnementales dans nos marchés : une exigence plus importante

- > Nettoyage de résidences, notamment le nettoyage des paliers et des escaliers de nos immeubles : clause relative à l'exécution des prestations et obligation d'utiliser des produits respectueux de l'environnement, certifiés EU Ecolable et/ou NF Environnement + obligation de mener des actions éco-exemplaires pour le tri et la réduction des déchets.
- > Entretien des ascenseurs du patrimoine : intégration d'une clause d'exécution avec obligation de recyclage des déchets produits par les équipements.
- > Marchés de travaux : clause intégrée dans le jugement des offres avec critère valeur technique qui comprend un sous-critère lié au traitement et à la valorisation des déchets avec détail sur mise en place du SOGED (schéma d'organisation et de gestion des déchets).
- > Entretien des espaces verts : clause d'exécution avec recyclage des résidus, obligation de compostage, prestations de fauche tardive.
- > Fourniture de matériels, de produits d'entretien : clause d'exécution avec obligation de produits respectueux de l'environnement.

SDSI – Schéma Directeur des Systèmes d'Information

Les actions de la Direction Habitat s'interconnectent avec les projets du SDSI en cours

GED

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

GTP

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

CRM

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

+ Direction Développement des Territoires

AGENCE DE LA PARDIEU

Opérations en cours

L'année 2021 a vu la livraison de plusieurs projets.

- + **Médiathèque à Pont du Château** pour le compte de la Métropole : projet de 3 M€HT environ, livré en Avril 2021
- + **Etablissement communautaire de proximité à Aubière**, pour le compte de la Métropole : projet de 3 M€HT environ, livré en Juillet 2021
- + **Première tranche de la rénovation du lycée Jean Puy à Roanne** – comportant 1 gymnase, un bâtiment demi-pension et un internat, pour environ 9 M€HT
- + **Livraison des internats / externats / logements au lycée du Coteau (42)** : projet de 7,5 M€HT environ, livré en décembre 2021
- + **Livraison de la demi-pension provisoire du lycée Lafayette** à Clermont Ferrand, en Septembre 2021, pour environ 1,5 M€HT et démarrage des travaux de restructuration
- + **Livraison de la première phase de travaux sur l'Ehpad** de Bourg-Lastic, comprenant 24 lits : pour environ 4 M€HT et démarrage de la restructuration
- + **Livraison de la dernière tranche de rénovation du lycée Emmanuel-Chabrier** à Yssingaux (43) : projet de 12 M€HT au global



Médiathèque, Pont-du-Château



Salle de spectacle, Aubière

Evolution du portefeuille opérationnel :

Au cours de l'année 2021, l'agence de la Pardieu a répondu à 12 consultations. Ce nombre reste encore en deçà des valeurs habituelles, mais sensiblement plus important qu'en 2020. Nous avons ainsi ressenti un certain « redémarrage » des investissements publics, après une année 2020 qui peut être qualifiée de catastrophique.

Sur les 12 consultations, nous avons été retenus pour 6 d'entre elles. Ce qui constitue, en taux, un bon niveau de réussite. Cependant, en montant, le succès reste limité :

- AMO Thermes de la Bourboule : 40 k€HT, dont 10 sous-traités
- ATMO CCI Clermont : 185 k€HT, dont 59 co-traités
- AMO CH Murat : 50 k€HT, en sous-traitance d'ACOBA
- Mandat EHPAD la Tour d'Auvergne : 136 k€HT
- ATMO collège Ancizes : 108 k€HT dont 52 k€HT en co-traitance
- Etude Marsat : 9 k€HT

Abandon - évolution des projets

De nombreux projets ont subi en 2021 des évolutions contrastées.

- **Construction du nouveau siège de la CCI** : mission d'AMO pour assemblia ; dont la procédure de dévolution en marché global de performance a été déclarée sans suite. Une nouvelle réflexion a été lancée côté maître d'ouvrage, incluant des questionnements programmatiques tels que le site d'implantation. Le projet devrait être relancé en 2022.
- **Rénovation des Grands Thermes de la Bourboule** : la procédure de dévolution en marché global de performance a été déclarée sans suite au vu des offres reçues jugées inadaptées. Le projet a été suspendu et devrait être relancé en 2022, après avoir revu son financement.
- **Extension de l'Ecole Supérieure de Commerce** : projet suspendu en 2020 pour cause de financement non bouclé. Celui-ci a ensuite subi courant 2021, plusieurs « faux départs ». Des études ont été menées, comme l'obtention du permis de construire, mais le budget n'était toujours pas finalisé fin 2021.
- **Réalisation de logements pour la Région à Marmilhat** : ce mandat a été résilié. La Région ne souhaitant plus réaliser l'opération.
- **Rénovation du lycée Jean Puy à Roanne** : souhait du Maître d'Ouvrage de ralentir la mise en œuvre de la phase 2 pour des questions budgétaires.
- **Rénovation de la demi-pension du lycée Fauriel à Saint Etienne** : souhait de la Région de reporter les travaux de 1 an pour des questions budgétaires

Contentieux

Aucun nouveau contentieux n'a été généré en 2021.

Ombrières d'Auvergne

Créée à l'automne 2020, la société Ombrières d'Auvergne a poursuivi son action de recherche, d'identification de fonciers susceptibles de recevoir des ombrières.

La formalisation de l'accord des collectivités propriétaires de fonciers, pour une première « grappe » d'ombrières, est intervenue entre fin 2020 et le premier semestre 2021.

Le développement de ces projets sur les plans administratif (signature COT, obtention PC) et technique (plans d'exécution) a été mené jusqu'à l'automne 2021. La phase opérationnelle a été lancée fin 2021. Les travaux de la première ombrière, celle de Nohanent (63), ont ainsi démarré en décembre 2021. Les travaux de la seconde (parking Margeride à Clermont Ferrand) doivent débuter en février-mars 2022. Les autres seront mises en œuvre à la suite pour une réalisation complète de cette grappe courant 2022.

Elle représente une quinzaine d'ombrières, implantées sur 10 communes différentes, avec une puissance totale installée de 2,8 MWh et un investissement global porté par les Ombrières d'Auvergne de 3 850 k€HT. Pour assemblia, cela correspond à une injection de fonds propres à hauteur d'environ 210 k€.

La recherche de nouveaux fonciers a été lancée, principalement à destination de collectivités publiques, mais au cas par cas en direction de propriétaires privés (commerces, industries), avec pour objectif la définition d'une nouvelle « grappe » à fin 2022.

A noter que cet ordonnancement est aujourd'hui grandement perturbé par les évolutions fortes des prix, en particulier de l'acier, utilisé pour la charpente support des panneaux voltaïques, ainsi que par les difficultés d'approvisionnement, tant pour la charpente que pour les panneaux eux-mêmes.

AGENCE DE L'ALLIER

Opérations en cours

L'agence de l'Allier conduit une cinquantaine d'affaires réparties de la façon suivante :

- + 22 opérations d'habitat réalisées dans le cadre de concessions d'aménagement, il s'agit de projets à géométrie variable selon les collectivités à leur initiative,
- + 2 opérations concernant le développement économique, réalisées dans le cadre de concessions d'aménagement,
- + 18 mandats de maîtrise d'ouvrage ou missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour des équipements publics,
- + 1 étude,
- + 3 opérations propres.

Les opérations sont situées sur 4 départements : l'Allier, la Creuse la Nièvre, Le Puy de Dôme avec un recentrage sur le département de l'Allier ces dernières années. Les opérations de l'Allier sont réparties sur le territoire et concernent les 3 bassins de vie de Moulins, Vichy et Montluçon. Globalement le secteur « habitat » représente 50% de l'activité de l'agence.

Evolution du portefeuille opérationnel

Plusieurs opérations d'aménagement arrivent à terme et sont à liquider courant 2022 ou premier semestre 2023 : lotissement les Rondes à Désertines, lotissements de Contigny, Saint-Bonnet de Tronçais, Cressanges, secteur d'habitat de Bellerive sur Allier.

Concernant les nouvelles affaires, Assemblia a été désigné AMO par le Centre Hospitalier de Montluçon pour piloter les opérations de rénovation – extension des EHPAD de Courtais à Montluçon et de Nérès les Bains.

Assemblia s'est également positionnée sur des projets de renouvellement urbain dans le cadre de la démarche « Reconquête des centres villes et centres bourgs » (RCVCB) menée par le Département de l'Allier. Cela concerne notamment les Villes de Saint-Gérand-le-Puy, avec une nouvelle mission portant sur la requalification des espaces publics, et Charmeil dans l'agglomération de Vichy.

Assemblia a également accompagné sur 2021 la ville de Souvigny dans l'élaboration de son plan guide et son projet urbain en collaboration avec l'Atelier du Rouget.

De plus la ville de Cusset nous a confié un mandat d'étude pour l'aménagement de l'ilot dit « Prés ferrés » dans la perspective d'implantation de la future cité judiciaire.

Assemblia a également été lauréat de l'appel à projet « Fonds Friche » lancé par l'Etat concernant le projet de la ZAC Cœur de Ville à Avermes.

Enfin, un projet de construction de 8 logements locatifs libres a été initié sur la ZAC Sainte Catherine, projet qui devrait être livré fin 2023. Il s'agit d'une opération propre menée par Assemblia, dans le cadre des investissements hors SIEG.



Commercialisation de terrains à bâtir

L'année 2020 avait été marquée par un rebond de la commercialisation et des prises de contacts pour des terrains à bâtir. Ce rebond s'est confirmé et accentué en 2021, avec une soixante de lots vendus, soit deux fois plus qu'en 2020.

Il est néanmoins trop tôt pour appréhender l'année 2022, au regard de la conjoncture économique et de la hausse des prix de la construction, qui pourraient avoir un impact sur la vente de nos terrains.

Concernant le développement économique, la ZAC des Jalfrettes à Saint-Pourçain s/Sioule connaît un fort développement avec la concrétisation de plusieurs projets sur 2021 et le positionnement à venir de nouvelles entreprises sur ce secteur.

Contentieux

Une opération de concession d'aménagement fait l'objet d'un précontentieux avec la collectivité concédante. Il s'agit du lotissement d'habitat « Les Saignes » sur la commune de Villebret (bassin de Montluçon).

L'extension de l'EHPAD d'Auzances (23) a fait l'objet d'un arrêt de chantier suite à des malfaçons portant sur la structure (planchers). Les expertises sont en cours, mais l'avancement normal de cette opération est remis en cause et l'issue non déterminée à ce stade. Le cas échéant, cela pourrait aller vers une expertise judiciaire.

Direction des Ressources Humaines

Assemblia : ce sont 198 collaborateurs qui participent à la réalisation des missions d'intérêt général de l'entreprise. Ce sont des compétences multiples pour des métiers particulièrement variés : gardiens et employés d'immeuble, chargés de clientèle, conseillers sociaux, agents techniques, juristes, électriciens, comptables, assistants techniques, administratifs, commerciaux ou maîtrise d'ouvrage, responsables de projets, chargés d'opérations ou d'études, peintres, conducteurs de travaux, informaticiens, développeurs fonciers, chargés de proximité, de ressources humaines, de communication ou de comptes locataires...

Agés de 44 ans en moyenne et ayant plus de 10 ans d'ancienneté, ils sont accompagnés tout au long de leur parcours professionnel dans l'entreprise, qui veille à leur fidélisation, au développement de leurs compétences, à leur santé et bien-être au travail et à leur performance.

HARMONISATION DE NOTRE STATUT COLLECTIF

L'année 2021 a été celle de la continuité du travail d'harmonisation de notre statut collectif, suite à la fusion-absorption de Logidôme par la Société d'Équipement de l'Auvergne et à la création de notre nouvelle entreprise, assemblia.

Une première étape avait été réalisée en 2020, avec l'harmonisation du régime frais de santé, du régime de prévoyance, des classifications et de l'épargne salariale. L'accord d'entreprise signé le 1^{er} avril 2021 acte l'harmonisation de l'intégralité des conditions de travail à assemblia, qu'il s'agisse de la conclusion, de l'exécution ou de la rupture du contrat de travail, du temps de travail et de la rémunération, du télétravail ou de la déconnexion, du compte épargne temps... l'harmonisation a été effectuée sur la base des valeurs préalablement définies et poursuivant la stratégie RH présentée.

Tous les engagements ont été tenus, jusqu'à la création d'une passerelle entre le CET (Compte Epargne Temps) et le PER (Plan d'Épargne Retraite) lors du renouvellement des accords d'épargne salariale en fin d'année.

NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR

L'harmonisation a représenté également l'occasion de travailler sur un nouveau règlement intérieur, destiné à organiser la vie à assemblia dans l'intérêt de tous. Il est complété par une charte informatique et par une charte de protection contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, annexées au document. Animée par la conviction que la meilleure manière d'assurer le respect de leurs dispositions était celle de se placer dans une démarche préventive, qui passe par une bonne communication, l'équipe RH a présenté ces documents au sein de chaque service, lors de réunions spécifiques.

La négociation et la communication n'ont pas été des plus faciles dans le contexte marqué par les restrictions sanitaires impliquées par les différentes vagues de l'épidémie de Covid. L'agilité des salariés et la qualité du dialogue social ont été fondamentales pendant cette période complexe.

NOUVELLE ORGANISATION DES MISSIONS DE PROXIMITE

Flexibilité du temps de travail, rémunération, organisation des missions de gardiennage... Autant de sujets ayant fait l'objet de groupes de travail et qui ont vu leur aboutissement lors de la négociation de l'accord d'entreprise.

La nouvelle organisation des missions de proximité, lancée en septembre 2021 après deux expérimentations sur les quartiers de La Gauthière et de Saint-Jacques, fait partie de l'harmonisation des conditions de travail entre personnel de proximité et celui du siège. Elle répond à un double objectif : la satisfaction de nos clients et l'amélioration des conditions de travail du personnel accomplissant ces missions. Une nouvelle organisation par équipe, plus

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DELI20221004292-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022

efficace, adaptée aux spécificités des territoires, est destinée à offrir aux locataires un niveau de qualité de service adapté et aux salariés de la sécurité, de la polyvalence, de l'entraide, un rempart contre l'isolement qui caractérisait les métiers de gardiens notamment. Véritables acteurs de l'entreprise sur le terrain, mieux équipés, bien formés, ayant accès à l'information en temps réel, ils ont vu leurs conditions de travail évoluer de manière significative : travail en 35 heures, externalisation des astreintes, suppression de l'obligation d'habiter sur leur lieu de travail (logement de fonction) etc. Toutes ces dispositions ont vocation à garantir un meilleur équilibre vie privée/vie professionnelle et à tenir le pas avec l'évolution de la société et les attentes des salariés.

L'harmonisation du statut collectif s'est traduite également par la reprise par l'équipe RH des paies des salariés de l'ex-SEAu, de leur gestion administrative et développement professionnel, par l'établissement d'avenants aux contrats de travail pour tous les salariés, quels que soient leur catégorie socio-professionnelle et leur établissement géographique.

L'année 2021 a été celle de plusieurs contrôles : de l'URSSAF - aussi bien pour assemblia que pour sa filiale Domia -, de la DREETS concernant l'activité partielle mise en place en 2020, occasion de voir confirmer, pour l'essentiel, la régularité des paies, des charges et de différentes démarches juridiques et administratives.

Un nouvel appel d'offres a été lancé concernant le marché des titres restaurant et une consultation pour l'accompagnement des managers et la mise en place du projet d'entreprise, feuille de route d'assemblia pour les 3 prochaines années.

L'humain toujours au centre de nos actions, 11 salariés ont bénéficié d'une mobilité au sein de l'entreprise, dans l'esprit d'un parcours individualisé répondant à leurs attentes et aux besoins de l'entreprise. Nous avons recruté 22 personnes, accueilli 8 stagiaires, favorisé l'adaptation des postes dans le cadre de 3 mi-temps thérapeutiques et mis en place une action de renfort volontaire au Pôle Accueil (sur deux jours, avec 21 volontaires, c'est-à-dire des salariés de l'entreprise qui ont remplacé sur une partie de leurs missions leurs collègues conseillers d'accueil afin que ces derniers puissent participer ensemble à une action de formation).

En 2021 assemblia a conclu une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) sous la forme d'un CDD de 3 ans, ce qui permettra à une jeune chercheuse d'étudier les enjeux de la prise en compte du vieillissement dans la gestion de notre patrimoine et le développement de nouveaux projets permettant de faire avancer l'entreprise sur ce sujet. Cela correspond aux besoins de notre développement. Par ailleurs, un contrat d'apprentissage permet à deux jeunes de se former au métier de peintre applicateur de revêtements et à la gestion d'une PME.

L'INSERTION SOCIALE PAR L'ECONOMIE

Aux côtés des salariés d'assemblia œuvre le personnel extérieur et sur ce volet l'entreprise souhaite conserver son rôle d'acteur local majeur en matière d'insertion. Il s'agit par exemple de contribuer, par le biais de son partenariat avec le groupe Job Agglo, à favoriser l'emploi des personnes exclues du monde du travail et victimes de discriminations, notamment les résidents des quartiers prioritaires. En 2021 assemblia a sollicité les associations Job'missions, E.J.A. et Job'chantiers pour des missions de remplacement de gardiens, de nettoyage et de gestion d'encombrants, d'espaces verts ou de petits travaux, ce qui a représenté 95246 heures de travail, soit 52,33 ETP.

Le rôle de l'entreprise dans l'insertion par l'économie est également illustré par sa contribution à l'accueil de personnes condamnées à des travaux d'intérêt général (TIG). En 2021, nous avons accueilli 9 personnes disposant d'une peine de TIG : 6 d'entre elles ont réalisé leur mission en totalité, pour un nombre d'heures global de 580 heures et 3 ont suspendu leur mission avant la fin de celle-ci (problème de moyen de locomotion, manque de motivation, arrêt de travail

longue durée) mais ont néanmoins réalisé 58,5 heures. Le nombre total d'heures effectuées au titre des TIG s'élève donc pour 2021 à 638,5. Les personnes condamnées ont été encadrées par des salariés d'assemblia qui se sont portés volontaires, plus précisément 7 gardiens, 1 peintre et 1 employé polyvalent.

Tout ceci a été réalisé lors d'une année encore fortement marquée par l'épidémie de Covid, qui a nécessité des ajustements permanents. L'esprit de responsabilité des salariés a été souligné tout au long de cette année où nous n'avons heureusement pas connu de cas de contamination au sein de l'entreprise. Les référents Covid se sont réunis régulièrement pour s'assurer de la pertinence des mesures sanitaires mises en place au sein de l'entreprise et chaque changement a été soumis à l'avis des membres du CSE. Notre activité a pu continuer grâce à ses collaborateurs solidaires, responsables et agiles.

Direction Administrative et Financière

1.1 - Analyse de l'évolution des affaires

La pandémie de Covid-19 s'est accompagnée d'une crise économique d'une ampleur considérable. En 2020 la baisse du PIB a été la plus forte jamais observée en temps de paix. L'année 2021 a marqué le retour à une croissance dynamique. Selon le FMI, le PIB mondial a augmenté de 5,9 % en 2021. La croissance de la Zone Euro a été solide elle aussi, elle a atteint 5,2 % en 2021, après une baisse de -6,5 % en 2020.

En France, l'activité économique a retrouvé son niveau d'avant-crise dès le troisième trimestre, et, sur l'ensemble de l'année 2021, la croissance du PIB culmine à 7,0 %. En dépit des vagues épidémiques survenues en avril, en août, puis en novembre, l'économie française s'est donc montrée résiliente.

Selon les projections macroéconomiques publiées par la Banque de France en décembre 2021, l'activité serait encore dynamique dans les prochaines années avec une croissance annuelle de 3,6 % en 2022. L'inflation totale connaît un pic proche de 3,5 % fin 2021, avec une forte contribution de sa composante énergétique, puis repasserait au-dessous de 2 % d'ici fin 2022. Le déclenchement de la guerre en Ukraine impacte fortement ces projections.

1.2 - Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

La Société reste confrontée à :

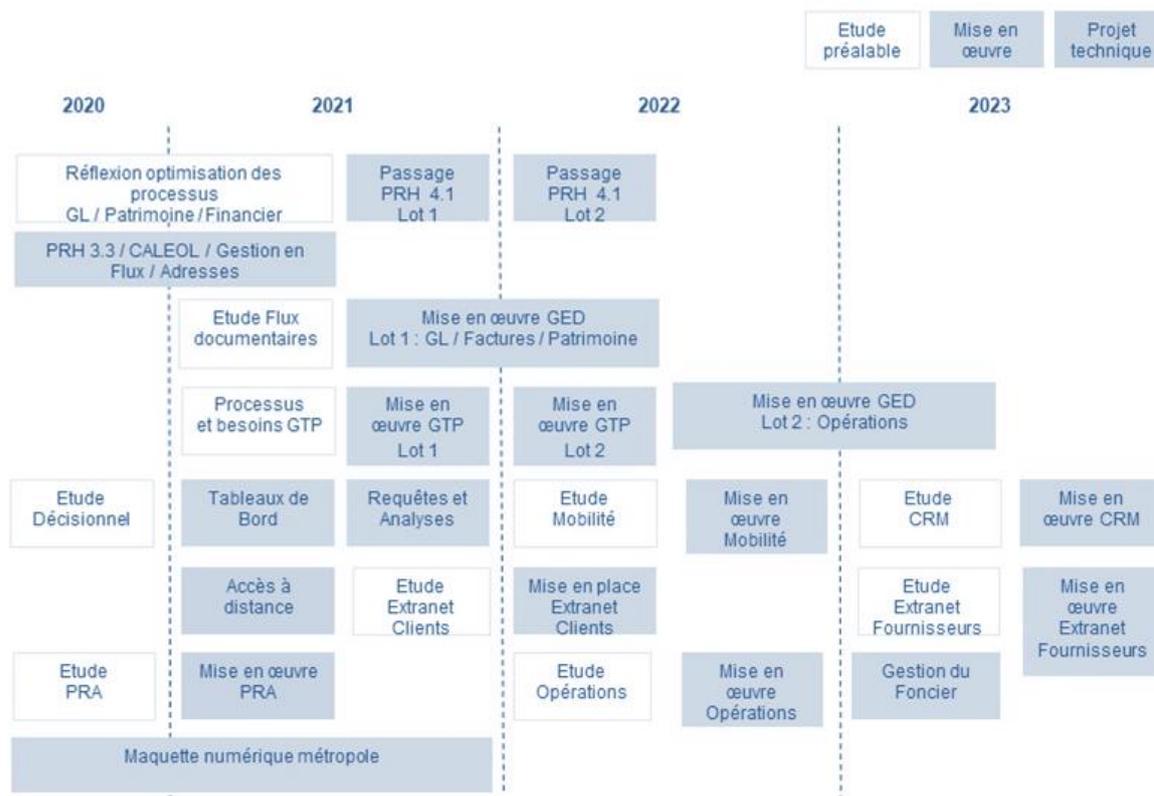
- Des projets d'aménagement raréfiés et des arbitrages différés,
- Une forte concurrence lors des appels d'offres,
- Des incertitudes sur la durée des contraintes d'approvisionnement et du renchérissement des matières premières,
- Le retour de l'inflation et la hausse du livret A,
- L'impact majeur de la réduction de loyer de solidarité (RLS) et la dépendance aux ventes HLM.

1.3 - Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Outre les nombreuses activités décrites au paragraphe 1.1, l'année 2021 est marquée par le déploiement du projet d'entreprise, qui prend ainsi en compte une des plus grandes richesses de notre fabrique urbaine : la diversité de nos savoir-faire au service de l'intérêt général de notre territoire et de ses habitants.

En 2021 a également été lancé le projet structurant d'amélioration des systèmes d'information, selon le schéma directeur approuvé en 2020.

1 - Revue des éléments issus de l'étude SDSI - Plan projets



Le résultat des activités hors SIEG est une des principales difficultés, malgré la forte mobilisation des équipes, mais cependant une rémunération tirée par le bas en raison d'une grande concurrence et du faible nombre d'appels d'offre. A noter un taux de réussite qui s'élève à 50%.

1.4 - Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

> Depuis le 24 février 2022, la guerre en Ukraine et les sanctions prises contre la Russie ont des incidences sur l'activité économique et créent des tensions nouvelles et supplémentaires notamment sur les prix des énergies mais également sur l'ensemble des chaînes de valeur (activités de production et de distribution mais également sur les ventes, les approvisionnements avec une hausse des cours des matières premières, le risque de non disponibilité de certaines matières ou composants).

> Les conséquences et impacts financiers sont encore difficilement appréciables et mesurables mais font l'objet d'une vigilance et d'un suivi par la Direction générale d'assemblia.

Ces éléments ne sont toutefois pas de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation d'assemblia.

Le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 7 avril 2022, a délibéré en faveur de la démolition de 19 cités « Michelin » dans le secteur de la Pradelle à Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DELI20221004292-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022

1.5 - Evolutions prévisibles de la situation de la Société et perspectives d'avenir

Assemblia est un acteur de première ligne pour participer à la cohérence territoriale, un outil sur lequel les collectivités et les acteurs économiques peuvent compter.

Assemblia est aujourd'hui plus qu'un prestataire et investisseur répondant à des besoins prédéfinis. Il s'agit d'un acteur qui détient la capacité de réfléchir à des actions à moyen et long terme, comme faire la ville sur la ville, reconquérir les centres bourgs, ou encore participer aux objectifs de transition énergétique. Pour cela, il faut être agile, adaptable et ouvert à toute forme de coopération. Partir du principe que les projets commandent et que nous sommes en mesure de co-construire avec des partenaires de natures très différentes : les collectivités, mais également les entreprises, les associations, le monde économique au sens large. Cela peut prendre la forme de portages en direct de projets comme en témoigne l'actuelle réflexion sur la création d'un village artisanal, réalisé par assemblia et mis en location. Cela correspond également à notre possibilité de créer des sociétés de projet avec des organismes bancaires ou des partenaires intéressés pour investir sur du long terme, comme la société « Ombrières d'Auvergne », comme notre société Foncière, venant compléter notre mission d'intérêt général au service des territoires.

Au regard de ces multiples champs d'action, nous devons garder en mémoire le fil conducteur de nos actions, c'est à dire l'intérêt général de notre territoire, un objectif clairement exprimé par les collectivités et issu des 4 axes de développement arrêtés dans le pacte d'actionnaires conclu entre Clermont Auvergne Métropole et la Caisse Des Dépôts et Des Consignations et dénommés : Aménagement équipements redynamisation / Développement économique / Habitat (au sens large) / Transition énergétique.

Assemblia continuera de diversifier son activité afin de mieux répondre aux collectivités. Les 4 axes fondateurs du projet d'entreprise d'assemblia sont une garantie pour un développement équilibré du territoire. Nous allons continuer à agir sur la pertinence de nos services auprès de nos locataires et accédants, sur la qualité de notre parc immobilier, sur le développement de notre territoire à travers nos prestations auprès des collectivités et des acteurs économiques et tout cela, nous allons le réaliser grâce à nos ressources humaines.

1.6- Activités de la Société en matière de recherche et de développement

Une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) a été signée, permettant d'accueillir une doctorante préparant une thèse sur la fabrique de l'habitat et du territoire rural face au vieillissement de la population en Auvergne-Rhône-Alpes.

Une convention avec le CISCA a également été signée. Le Centre d'Innovations Sociales Clermont Auvergne est un centre de R&D animé par un collectif d'acteurs socioéconomiques, publics et scientifiques. Il se définit comme un espace d'intermédiation qui a pour mission d'accompagner les démarches collectives locales, en vue de faire émerger des dispositifs et des expérimentations, à visée de transformation écologique, sociale et démocratique sur son territoire.

2 Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent. Le bilan, le compte de résultat et l'annexe sont joints au présent rapport.

Vous trouverez également en **annexe 1** au présent rapport un tableau, conforme au modèle réglementaire tel que prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce, faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices ou de chacun des exercices clos depuis la constitution de la Société ou l'absorption par celle-ci d'une autre société, s'ils sont inférieurs à cinq.

2.1 - Résultats économiques et financiers

Les résultats sont présentés dans leur ensemble avant d'être détaillés par activité : SIEG (Services d'Intérêt Economique Général) et Hors SIEG, conformément à l'évolution récente de la réglementation.

COMPTE DE RESULTAT

Au cours de cet exercice les **produits d'exploitation sont de 54 472 256 €**.

Ils comprennent :

- **51 129 696 € de chiffre d'affaires**,
- - 2 204 954 € de production stockée ou immobilisée,
- 1 053 251 € de subventions d'exploitation.

Le chiffre d'affaires comprend :

- 33 355 208 € de loyers,
- 9 715 725 € de récupération de charges locatives,
- 884 454 € de prestations de services,
- 5 567 978 € de ventes sur des opérations d'aménagements en concession,
- 1 606 332 € de ventes sur des opérations de promotion immobilière.

Les **charges d'exploitation** au cours de cet exercice **sont de 57 436 976 €**, dont 45 976 187 € non récupérables.

- Les consommations de l'exercice en provenance de tiers sont de 25 239 506 €.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 7 198 530 €.
- Les charges de personnel sont de 9 067 894 €.
- Les dotations aux amortissements sont de 15 502 571 €.
- Les autres charges sont de 428 475 €.

L'effectif salarié moyen est de 198 contre 203 au titre de l'exercice précédent.

Les produits financiers au cours de cet exercice sont de 460 279 €.

Les charges financières au cours de cet exercice sont de 3 325 148 €.

Les produits exceptionnels au cours de cet exercice sont de 14 990 676 €.

Les charges exceptionnelles au cours de cet exercice sont de 8 849 958 €.

Le résultat de l'exercice 2021 est de 313 485 €.

Activité SIEG

Le renforcement de la comptabilité analytique par activités et la mise en œuvre d'un outil de ventilation du temps travaillé (TIMEO) permettent d'affecter les temps aux activités SIEG et Hors-SIEG et de mesurer les résultats propres à ces deux domaines d'activité.

Compte de résultat

Au cours de cet exercice les **produits d'exploitation sont de 47 032 318 €** contre 43 376 042 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 3 656 276 €.

Ils comprennent :

- **42 173 387 € de chiffre d'affaires** contre 40 848 702 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 1 324 685 €.
- 1 867 421 € de production stockée ou immobilisée contre 1 232 000 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 635 421 €. Ce produit correspond essentiellement à la rémunération d'assemblia pour le temps passé à la conduite de ses opérations immobilières.
- 1 044 596 € de subventions d'exploitation, contre 346 252 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 698 344 €. Ces subventions comprennent essentiellement une quote-part des subventions CGLLS et ANRU accordées pour la démolition programmée des immeubles « Allée des Dômes » et « Muraille de Chine » dans le quartier Saint Jacques. La quote-part portée au compte de résultat vient en contrepartie de la perte d'exploitation (perte de loyers) générée par le projet de démolition. A noter que, depuis 2020, la subvention ANRU est reconnue au prorata de la libération des logements.

Le chiffre d'affaires comprend :

- 32 356 803 € de loyers contre 31 633 850 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 722 953 €. Ces loyers relevant du SIEG comprennent les logements conventionnés, les garages associés, les résidences pour étudiants, les foyers et les résidences sociales, incluant des MAPAD. Les autres loyers relèvent de l'activité hors SIEG. A noter que la réduction de loyer de solidarité (RLS) a minoré les loyers conventionnés de 2 544 460 €, contre 2 517 323 € pour l'exercice précédent.
- 9 632 931 € de récupération de charges locatives contre 9 065 891 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 567 040 €. Ce sont 85% des charges récupérables qui sont effectivement récupérées (contre 84% l'exercice précédent), essentiellement en raison de la vacance de logements. A noter que, depuis 2020, la période de régularisation des charges est alignée sur l'année civile.
- 183 653 € de prestations de services, contre 148 961 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 34 692 €. Ces produits correspondent en majorité à la location d'antennes et panneaux publicitaires sur les immeubles appartenant à la Société. A noter que cette augmentation est principalement due aux loyers des antennes, étant donné que les panneaux publicitaires sont en cours de suppression sur notre parc immobilier.

Les **charges d'exploitation** au cours de cet exercice **sont de 48 871 749 €** contre 43 859 891 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 5 011 858 €.

- Les consommations de l'exercice en provenance de tiers, pour partie récupérables, sont de 20 163 745 € contre 16 921 559 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 3 242 186 €. Elles comprennent notamment des consommations d'électricité, d'eau et de gaz (4 171 531 €), du chauffage (2 721 377 €), des travaux courants d'entretien et des

réparations sur les biens immobiliers locatifs (1 824 700 €), du gros entretien (3 560 458 €).

- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 6 847 286 € contre 6 217 275 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 630 011 €. Ils sont constitués majoritairement de la Taxe Foncière du Patrimoine locatif.
- Les charges de personnel sont de 7 246 305 € contre 6 529 900 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 716 405 €. A noter, qu'en 2020, le confinement lié à la pandémie de COVID 19 a occasionné du chômage partiel, partiellement pris en charge par l'Etat, entraînant une minoration exceptionnelle de la masse salariale.
- Les dotations aux amortissements et provisions sont de 14 191 731 € contre 13 734 041 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 457 690 €. Elles comprennent essentiellement l'amortissement du patrimoine immobilier.
- Les autres charges de gestion courante sont de 422 682 € contre 457 116 € l'exercice précédent, soit une diminution de 34 434 €.

Les charges récupérables sont de 11 363 384 € contre 10 771 695 € l'exercice précédent. Elles comprennent notamment des consommations d'électricité, d'eau et de gaz (3 928 704 €), du chauffage (2 721 377 €), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (1 205 991 €), des coûts salariaux (994 444 €), l'entretien d'ascenseurs et espaces verts (480 475 €).

Les produits financiers au cours de cet exercice sont de 220 535 € contre 242 238 € l'exercice précédent, soit une diminution de 21 703 €. Ils comprennent la rémunération des excédents de trésorerie et les revenus de titres immobilisés (OAT). A noter que le statut de SEM ne permet pas de bénéficier de la rémunération du livret A dont profitait Logidôme avant de fusionner.

Les charges financières au cours de cet exercice sont de 3 219 031 € contre 3 067 684 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 151 347 €. Elles comprennent essentiellement les intérêts des emprunts contractés pour financer la construction des logements conventionnés.

Les produits exceptionnels au cours de cet exercice sont de 14 533 646 € contre 8 140 193 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 6 393 453 €. Ils comprennent essentiellement :

- le produit de la vente de logements HLM (6 048 500 €),
- la part de subventions d'investissements virée au résultat de l'exercice (2 529 326 €),
- une quote-part de la subvention ANRU venant en regard des coûts de démolition, de l'amortissement anticipé et des frais de relogement pour la Muraille de Chine et l'Allée des Dômes (4 872 984 €),
- un dégrèvement de 143 783 € sur la taxe foncière en raison de travaux d'accessibilité et d'économies d'énergie réalisés sur une fraction du patrimoine locatif.

Les charges exceptionnelles au cours de cet exercice sont de 8 246 958 € contre 2 862 776 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 5 384 182 €. Elles comprennent notamment la valeur nette comptable (VNC) des logements vendus (2 385 707 €) et les coûts de démolition, de l'amortissement anticipé et des frais de relogement pour la Muraille de Chine et l'Allée des Dômes.

Le résultat de l'exercice 2021 est de 1 450 707 € contre 2 270 875 € l'exercice précédent.

Activité Hors SIEG

Compte de résultat

Au cours de cet exercice les **produits d'exploitation sont de 8 522 949 €** contre 8 119 689 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 403 260 €.

Ils comprennent :

- **8 956 310 € de chiffre d'affaires** contre 6 685 596 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 2 270 714 €.
- -2 989 365 € de production stockée ou immobilisée contre 593 427 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 3 582 792 €. Les produits de l'exercice comprennent des écritures liées aux opérations en concession, sans impact sur le résultat.

Le chiffre d'affaires comprend :

- 998 405 € de loyers contre 911 143 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 87 262 €.
- 82 794 € de récupération de charges locatives contre 248 851 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 166 057 €.
- 700 801 € de prestations de services, contre 625 442 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 75 359 €.
- 5 567 978 € de ventes sur des opérations d'aménagements en concession, contre 4 845 259 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 722 719 €.
- 1 606 332 € de ventes sur des opérations de promotion immobilière, contre 54 901 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 1 551 431 €.

Les **charges d'exploitation** au cours de cet exercice **sont de 9 648 237 €** contre 8 718 428 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 929 809 €.

- Les consommations de l'exercice en provenance de tiers sont de 6 158 770 € contre 5 664 550 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 494 220 €.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 351 244 € contre 249 514 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 101 730 €.
- Les charges de personnel sont de 1 821 589 € contre 1 803 334 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 18 255 €.
- Les dotations aux amortissements et provisions sont de 1 310 840 € contre 983 030 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 327 810 €. A noter qu'une provision pour risque de 243 000 € a été constituée sur le lotissement « les saignes » à Villebret en raison d'un litige avec la collectivité.
- Les autres charges sont de 5 794 € contre 17 999 € l'exercice précédent, soit une diminution de 12 205 €.

Les produits financiers au cours de cet exercice sont de 239 744 € contre 229 454 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 10 290 €.

Les charges financières au cours de cet exercice sont de 106 116 € contre 125 330 € l'exercice précédent, soit une diminution de 19 214 €. Elles comprennent les intérêts sur emprunts des MAPAD, des logements non conventionnés et autres biens immobiliers loués Hors SIEG tels que les commerces.

Les produits exceptionnels au cours de cet exercice sont de 457 030 € contre 162 678 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 294 352 €. Ils sont constitués majoritairement de la vente

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DELI20221004292-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022

de logements non conventionnés et de locaux commerciaux. A noter les moins-values réalisées sur la vente d'une maison à Gerzat (-82 109 €) et la vente d'un local commercial à Beaumont (-122 440 €).

Les charges exceptionnelles au cours de cet exercice sont de 603 000 € contre 221 008 € sur l'exercice précédent, soit une augmentation de 381 992 €. Elles comprennent majoritairement la valeur nette comptable des biens vendus.

Le résultat de l'exercice 2021 est de -1 137 222 € contre -552 945 € l'exercice précédent.

A noter que le résultat de l'exercice est diminué de 447 549 € par les éléments exceptionnels mentionnés précédemment (provision et moins-values).

BILAN

Les investissements réalisés au cours de l'exercice sont de 38 156 854 €.

Ils comprennent :

- 33 940 146 € de production nouvelle (14 519 502 € de constructions en Maitrise d'Ouvrage Directe, 16 547 409 € d'acquisitions en VEFA et 2 873 235 € d'acquisitions améliorations).
- 4 216 708 € sur le patrimoine existant (réhabilitations et résidentialisation).

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élève à 537 943 732 € contre 501 721 592 € pour l'exercice précédent.

Actif

A la clôture de cet exercice :

- La valeur nette des immobilisations de structure est de 9 891 320 € contre 9 989 321 € l'exercice précédent, soit une diminution de 98 001 €.
- La valeur nette des réserves foncières est de 1 151 703 € contre 887 235 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 264 468 €.
- La valeur nette des immobilisations locatives est de 417 564 954 € contre 398 525 241 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 19 039 713 €.

Les immobilisations de structure comprennent :

- Des terrains et bâtiments administratifs, pour 4 744 445 €
- Des immobilisations financières, pour 4 537 647 €
- Des immobilisations corporelles et incorporelles, pour 609 228 €

Les immobilisations locatives comprennent :

- Des terrains bâtis, pour 32 394 537 €
- Des immeubles achevés, pour 328 868 950 €
- Des terrains et constructions en cours, pour 56 301 468 €

Les stocks comprennent :

- Des immeubles en cours de construction, pour 4 931 203 €
- Des immeubles acquis par adjudication, pour 613 665 €
- Des dépenses afférentes aux opérations d'aménagement pour 38 724 113 €. Il s'agit de prestations d'études, de VRD, d'honoraires et de commercialisation, concourant à la viabilisation de zones foncières à aménager pour le compte de collectivités (ZAC, ZAE et lotissements) ou dans le cadre d'opérations en propre. Ces dépenses trouvent leurs contreparties au travers de subventions, participations des collectivités et revente des terrains aménagés, assurant ainsi à minima l'équilibre financier des opérations
- Des dépenses afférentes à des opérations pour compte, pour 0 €

Les autres emplois, ou créances courantes, sont de 20 706 645 € contre 24 728 541 € l'exercice précédent.

Ces créances sont essentiellement constituées :

- De subventions à percevoir, pour 8 477 593 €
- De créances clients, pour 4 622 514 €
- D'autres débiteurs, pour 4 724 617 €
- De crédits de TVA, pour 341 536 €

Les disponibilités sont de 44 356 624 € contre 19 577 017 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 24 779 607 €. Celles-ci comprennent 13 414 220 € sur des opérations d'aménagement en concession. A noter le financement obtenu mais restant à mobiliser, d'une opération d'aménagement en concession provenant de Logidôme, financée jusqu'à présent par la Société (4 800 000 €).

L'effectif au 31 décembre 2021 est de 198 salariés contre 203 sur l'exercice précédent.

Passif

Les capitaux propres sont de 141 424 754 € contre 142 380 505 € l'exercice précédent, soit une diminution de 955 751 €. A noter que, outre le résultat de l'année et la variation des subventions d'investissement, les capitaux propres sont impactés par l'augmentation de la provision pour indemnités de départs à la retraite, consécutive à la fusion intervenue fin 2019.

Les capitaux propres comprennent :

- 84 596 614 € de capital et réserves
- 57 941 796 € de subventions d'investissement qui seront progressivement reconnues selon l'avancement des travaux de construction, et sur lesquelles 8 477 593 € restent à percevoir
- Les résultats de l'exercice en cours et le report à nouveau

3 293 689,50 € de capital souscrit restent non appelés.

Les dettes financières sont de 356 742 693 € contre 319 660 949 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 37 081 745 €. Elles représentent 252% des capitaux propres, contre 225% l'exercice précédent.

Les dettes financières comprennent :

- Des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, pour 342 310 565 €,
- Un prêt d'action logement, pour 14 432 128 €,

83% des emprunts sont indexés sur le Livret A et 17% sont à taux fixe.

La Société ne dispose d'aucun instrument financier de couverture de la dette.

A noter que l'autofinancement HLM est de - 1 881 142 €. Hors RLS (- 2 544 460 €) il s'établit à 2,4 % des loyers, en deçà du seuil d'alerte de 3%. Les annuités d'emprunts locatifs sociaux, hors remboursements anticipés, représentent 42% des loyers de l'activité SIEG. Pour mémoire, le ratio médian des organismes HLM de province, mentionné dans le dernier rapport de l'ANCOLS, était de 40,3%.

Le fonds de roulement est de 80 793 342 € contre 63 560 206 € l'exercice précédent. Il est constitué par l'excédent des ressources permanentes sur la valeur nette des immobilisations.

Les provisions pour risques et charges sont de 2 909 892 € contre 2 347 658 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 562 234 €. Elles comprennent 1 102 827 € de provision pour gros entretien (PGE) sur le patrimoine immobilier de la Société.

Les autres ressources, ou dettes courantes, sont de 27 601 677 € contre 27 785 314 € l'exercice précédent, soit une diminution de 183 637 €. Ces dettes sont essentiellement constituées :

- De dettes fournisseurs et comptes rattachés, pour 6 841 325 €
- De dettes sociales et fiscales, pour 1 347 665 €
- De dettes diverses, pour 4 267 755 €
- De produits constatés d'avance, pour 12 516 566 €

Engagements hors bilan

La Société bénéficie de garanties de collectivités locales, pour un montant de 285 512 milliers d'euros, et de cautions reçues pour les marchés de travaux, pour un montant de 449 milliers d'euros.

Reports déficitaires

La Société dispose de déficits propres reportables qui, au 31 décembre 2020, s'élèvent à 837 milliers d'euros.

2.2 - Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39, 4° du Code général des impôts s'élève à 0 euros.

2.3 - Affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de 313 484,88 € et d'affecter

- 72 535,35 euros au poste réserve légale
- 1 378 171,74 euros au poste autre réserve SIEG
- -1 110 960,25 euros au poste autre réserve hors SIEG
- -26 261,96 euros au poste report à nouveau hors SIEG

Il est également prévu de prélever 4 190 558,33 euros pour l'affecter au poste réserve sur cessions immobilières en application de l'article L.443-13 du CCH.

2.4 - Rappel des dividendes distribués

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

2.5 - Quitus

Nous vous demandons de bien vouloir donner quitus au directeur général et au conseil d'administration de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

3 Information sur les délais de paiement

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures TTC reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D 441 I, 1° du Code de commerce Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	170	75	79	36	360
Montant total des factures concernées	553 822 €	152 156 €	177 557 €	326 219 €	1 209 754 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,87%	0,24%	0,28%	0,51%	1,91%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues	0 €				
(C) Délais de paiement de références utilisés (contractuel ou délai légal)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai légal				

Les délais de règlements fournisseurs sont en moyenne de 42,4 jours. Ces délais font l'objet d'une attention particulière et une des évolutions du SDSI vise à renforcer ce processus et réduire ces délais.

	Article D 441 I, 2° du Code de commerce Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	20	5	3	6	34
Montant total des factures concernées	263 311 €	186 680 €	11 508 €	59 170 €	520 668 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	2,94%	2,08%	0,13%	0,66%	5,81%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues	0 €				
(C) Délais de paiement de références utilisés (contractuel ou délai légal)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai légal				

Ces données concernent l'activité Hors SIEG. Les délais de règlements clients sont en moyenne de 24,7 jours.

Pour l'activité de logement locatif social, les quittances émises non réglées à la date de clôture de l'exercice s'élèvent à :

- 714 288 € pour des locataires partis
- 1 840 304 € pour des locataires présents, répartis comme suit

Dette	
211 906 €	inférieure à 1 terme
129 882 €	entre 1 et 2 termes
137 469 €	entre 2 et 3 termes
387 313 €	entre 3 et 6 termes
530 756 €	entre 6 et 12 termes
442 978 €	supérieure à 12 termes

Après recouvrement amiable ou contentieux, le montant des pertes sur créances irrécouvrables s'est élevé à 411 529 € contre 458 886 € l'exercice précédent, soit une diminution de 47 357 €.

4

Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise

4.1 - Modalités d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, nous vous rappelons que votre conseil d'administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général.

4.2 - Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société avec une filiale

Aucune convention n'a été conclue par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société avec une filiale.

4.3 - Mandataires sociaux

1) Situation des mandats des administrateurs

Les administrateurs sont :

CLERMONT AUVERGNE METROPOLE :

- Grégory BERNARD
- Marion CANALES
- Sylvain CASILDAS
- Jean-Christophe CERVANTES
- Éric FAIDY
- Louis GISCARD d'ESTAING
- Henri GISSELBRECHT
- Christine MANDON
- Anne-Laure STANISLAS
- Odile VIGNAL

VILLE DE CLERMONT-FERRAND :

- Sondès EL HAFIDHI

RIOM LIMAGNE & VOLCANS :

- Pierre CHASSAING

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS :

- Chantal NONNOTTE
- Pascale PINEAU

CAISSE D'ÉPARGNE D'Auvergne et du Limousin :

- Pascal PIGOT

REPRESENTANTS DES LOCATAIRES :

- Michel INCABY
- Georges SAINTEMARIE

REPRESENTANT DU PERSONNEL :

- Didier BOULET

REPRESENTANTS DU CSE :

- Annie JEAN-TOURNADRE
- Naziha ED DAHMOUNI
- Benoit RIMBAUD
- Brigitte ROUSSEL

2) Situation du mandat du directeur général

Rachid KANDER a été nommé Directeur Général de la Société par décision du Conseil d'Administration en sa séance du 23 septembre 2016.

3) Mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, la liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés au cours de l'exercice écoulé figure en **Annexe 2** au présent rapport.

4) Délégations de compétence et de pouvoirs consentis au conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, aucune délégation de compétence et de pouvoirs n'a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

4.4 - Jetons de présence

Aucun jeton de présence n'a été payé au cours des trois exercices précédents.

5 Commissaire aux comptes

5.1 - Situation des mandats des commissaires aux comptes

Le mandat de la société Arverne Audit, Commissaire aux comptes, a été renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires du 21 juin 2018 pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelés à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

5.2 - Contrôle des Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes vous présenteront leurs rapports sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et du Code de commerce.

6 Composition du capital social

6.1 - Capital social

Au 31 décembre 2021, le capital social de la Société d'un montant de 26 887 008 € est composé de 4 481 168 actions de 6 € de valeur nominale chacune.

6.2 - Identité des actionnaires détenant au 31 décembre 2021 plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33 1/3 %, 50 %, 66 2/3 %, 90 % et 95 % du capital ou des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous l'identité des actionnaires détenant au 31 décembre 2021 plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital ou des droits de vote.

Actionnaires assemblia	Actions	%
Clermont Auvergne Métropole	3 639 349	81,21%
Ville de Clermont-Ferrand	8 499	0,19%
Région AURA	10 550	0,24%
RLV	12 050	0,27%
Autres publics	25	0,00%
Total parts publiques	3 670 473	81,9%
CDC	739 390	16,50%
CEPAL	59 995	1,34%
Auvergne Habitat	5 000	0,11%
OPHIS	2 500	0,06%
Action Logement	2 000	0,04%
Autres privés	1 810	0,04%
Total parts privées	810 695	18,1%
Total	4 481 168	100,0%

7 Filiales, participations et sociétés contrôlées

Nous vous informons que la Société détient des participations dans les sociétés suivantes :

Domia, filiale d'accession sociale d'assemblia

Actionnaires Domia	Actions	%
Assemblia	50 000	83,7%
Caisse d'Epargne	6 500	10,9%
Crédit Coopératif	2 500	4,2%
Ville de Clermont-Ferrand	750	1,3%
Autres	7	0,0%
Total	59 757	100,0%

Ombrières d'Auvergne

Actionnaires Ombrières d'Auvergne	Actions	%
See You Sun	2 350	47,0%
Assemblia	2 150	43,0%
CACF Développement	500	10,0%
Total	5 000	100,0%

8 Participations réciproques entre sociétés

Nous vous informons que la Société n'est pas en situation de détention de participations réciproques.

Pour le conseil d'administration
Mme. Marion CANALES

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DELI20221004292-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022

ANNEXE 1

TABLEAU DES EXERCICES CLOS DEPUIS L'ABSORPTION PAR LA SOCIETE D'UNE AUTRE SOCIETE
(ARTICLE R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE)

NATURE DES INDICATIONS		
I. - Situation financière en fin d'exercice :	2021	2020 (*)
a) Capital social.	26 887 008	26 887 008
b) Nombre d'actions émises.	4 481 168	4 481 168
c) Nombre d'obligations convertibles en actions.	0	0
II. - Résultat global des opérations effectives :		
a) Chiffre d'affaires hors taxe.	51 129 696	47 534 299
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions.	15 049 450	15 796 075
c) Impôts sur les bénéfices.	0	0
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions.	313 485	1 717 931
e) Montant des bénéfices distribués (1).	0	0
III. - Résultat des opérations réduit à une seule action (2) :		
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions.	3,36	3,52
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions.	0,07	0,38
c) Dividende versé à chaque action (1).	0,00	0,00
IV. - Personnel :		
a) Nombre de salariés.	198	203
b) Montant de la masse salariale.	6 287 500	5 823 324
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.).	1 932 968	1 804 149

() PREMIER EXERCICE CLOS DEPUIS L'ABSORPTION PAR LA SOCIETE D'UNE AUTRE SOCIETE*

(1) POUR L'EXERCICE DONT LES COMPTES SERONT SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES, INDIQUER LE MONTANT DES BENEFICES DONT LA DISTRIBUTION EST PROPOSEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE DIRECTOIRE OU LES GERANTS.

(2) SI LE NOMBRE DES ACTIONS A VARIE AU COURS DE LA PERIODE DE REFERENCE, IL Y A LIEU D'ADAPTER LES RESULTATS INDIQUES ET DE RAPPELER LES OPERATIONS AYANT MODIFIE LE MONTANT DU CAPITAL

ANNEXE 2

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX (ARTICLE L. 225-37-4 DU CODE DE COMMERCE)

Administrateur	Société ou collectivité/statut juridique	Fonction
CANALES Marion	<ul style="list-style-type: none"> • Clermont Auvergne Métropole • Mairie de Clermont-Ferrand • SPL Clermont Auvergne • Fédération Régionale des EPL • SAS La maison du Gaucher • SCI Les Baigneurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseillère Déléguée • Adjointe au Maire • Présidente • Présidente • Présidente • Membre
BERNARD Grégory	<ul style="list-style-type: none"> • Clermont Auvergne Métropole • Mairie de Clermont-Ferrand • SPL Clermont Auvergne • Agence d'Urbanisme de Clermont Métropole • Etablissement Public Foncier • ADIL 63 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseiller Délégué • Adjoint au Maire • Administrateur • Président • Vice-Président • Trésorier
BOULET Didier	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblia 	<ul style="list-style-type: none"> • Délégué du personnel
CASILDAS Sylvain	<ul style="list-style-type: none"> • Clermont Auvergne Métropole • Mairie d'Aubière 	<ul style="list-style-type: none"> • Vice-Président • Maire
CERVANTES Jean-Christophe	<ul style="list-style-type: none"> • Clermont Auvergne Métropole • Mairie de Clermont-Ferrand • SPL Clermont Auvergne • EPF SMAF • Agence d'urbanisme CAM • Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne • Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Clermont 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseiller Métropolitain • Adjoint au Maire • Administrateur • Administrateur • Administrateur • Représentant CAM • Représentant CAM
CHASSAING Pierre	<ul style="list-style-type: none"> • Riom Limagne et Volcans • Mairie de Riom 	<ul style="list-style-type: none"> • Vice-Président • Adjoint au Maire
EL HAFIDHI Sondès	<ul style="list-style-type: none"> • Clermont Auvergne Métropole • Mairie de Clermont-Ferrand 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseillère Métropole • Adjointe au Maire
FAIDY Eric	<ul style="list-style-type: none"> • Clermont Auvergne Métropole • Mairie de Clermont-Ferrand 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseiller Métropolitain • Conseiller
GISCARD d'ESTAING Louis	<ul style="list-style-type: none"> • Clermont Auvergne Métropole • Mairie de Chamalières • Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne • Fondation Valery Giscard d'Estaing • France Galop • Société des Courses de Vichy 	<ul style="list-style-type: none"> • Vice-Président • Maire • Vice-Président • Président • Membre • Administrateur

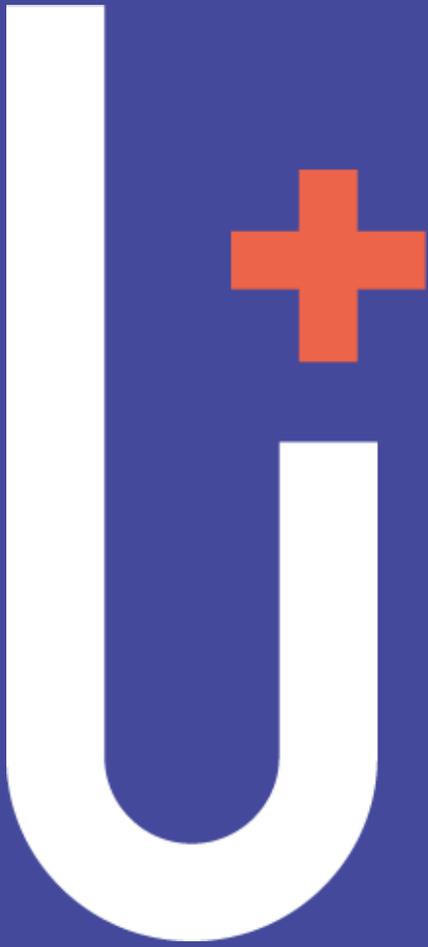
Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DELI20221004292-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022

	<ul style="list-style-type: none"> • Etalons conseil • Editions de Bourfontaine • Association des villes Marseillaises des Forces Armées 	<ul style="list-style-type: none"> • Gérant • Gérant • Président
GISSELBRECHT Henri	<ul style="list-style-type: none"> • Clermont Auvergne Métropole • Mairie de Lempdes • SPL Clermont Auvergne • Clermont Auvergne Tourisme SPL • SMACFA Syndicat aéroport • SMTC 	<ul style="list-style-type: none"> • Vice-Président • Maire • Administrateur • Administrateur • Représentant • Représentant ville de Lempdes
INÇABY Michel	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation Logement Cadre de Vie 	<ul style="list-style-type: none"> • Adhérent
MANDON Christine	<ul style="list-style-type: none"> • Clermont Auvergne Métropole • Mairie d'Aulnat • SPL Clermont Auvergne 	<ul style="list-style-type: none"> • Vice-Présidente • Maire • Administratrice
NONNOTTE Chantal	<ul style="list-style-type: none"> • Caisse des Dépôts et Consignations • Société d'aménagement de la Savoie • SEM Volcans • Vichy Habitat • Foncier des Alpes • TC Dome • ADL Participations 	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Délégué • Administratrice CDC • Administratrice personne physique • Administratrice CDC • Censeur • Membre du Conseil de surveillance • Membre du Comité des associés
PIGOT Pascal	<ul style="list-style-type: none"> • SCIC DOMIA • SCIC Evoléa • SA HLM Auvergne Habitat 	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur • Censeur • Administrateur
PINEAU Pascale	<ul style="list-style-type: none"> • Caisse des Dépôts et Consignations • GIP quartier numérique Clermont-Ferrand Auvergne • Monkey factory • Clermont Communauté Network • EH Clermont 	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice Territoriale • Membre • Représentant de la CDC • Représentant de la CDC • Représentant de la CDC et membre du comité de direction • Représentant de la CDC
SAINTEMARIE Georges	<ul style="list-style-type: none"> • Confédération Nationale du Logement 	<ul style="list-style-type: none"> • Adhérent
STANISLAS Anne-Laure	<ul style="list-style-type: none"> • Clermont Auvergne Métropole • Mairie de Clermont-Ferrand 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseillère • Adjointe au Maire
VIGNAL Odile	<ul style="list-style-type: none"> • Clermont Auvergne Métropole • Auvergne Habitat 	<ul style="list-style-type: none"> • Vice-Présidente • Administratrice

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DELI20221004292-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022

	<ul style="list-style-type: none"> • Domia 	<ul style="list-style-type: none"> • Administratrice
KANDER Rachid	<ul style="list-style-type: none"> • SPL Clermont Auvergne • CAUE 63 • AURA HLM Auvergne Rhône Alpes • Trésorier de l'association des bailleurs sociaux d'Auvergne • Club Ville Aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Général • Administrateur • Secrétaire • Membre permanent

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DELI20221004292-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DELI20221004292-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022